FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

INTERPROFESSION FORÊT-BOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CONSTRUIRE AVEC LE BOIS, DES AIDES A VOTRE DISPOSITION

➢ **La rubrique construction du site fibois-aura.org** : des arguments, des réalisations pour s'inspirer, et toutes nos brochures téléchargeables gratuitement

➢ **Le réseau des prescripteurs bois construction en région est là pour :**

- **vous former et vous informer** sur le bois dans la construction et la réhabilitation ;
- **vous accompagner** gratuitement dans vos projets ;
- **vous présenter des retours d'expériences** en relation avec votre projet et vous faire visiter des chantiers bois ;
- **vous exposer l'offre locale** disponible ;
- **vous mettre en lien** avec les interlocuteurs qui répondent à vos attentes ;
- **répondre à toutes vos questions**

PRESCRIPTION BOIS Réseau des prescripteurs bois en régions

secteur Auvergne

Jean-Pierre Mathé

jp.mathe@fibois-aura.org
04 73 16 59 79

secteur Rhône-Alpes

Benjamin Mermet

b.mermet@fibois-aura.org
04 27 86 13 72

➢ **Une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour utiliser du bois local**

Appel à projets : Promouvoir et développer la construction en bois local

Bénéficiaires

- Communes et intercommunalités
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Entreprises

Dépenses éligibles

Investissement liés à la construction ou à la rénovation de bâtiments en bois local :

- Structure bois du bâtiment ;
- Aménagements extérieurs (bardage, terrasse, etc.) ;
- Aménagements intérieurs (menuiserie, plancher, etc.).

Critères d'éligibilité

Projets de constructions ou de rénovation exemplaires en bois local.
Bois issus de la région et/ou des massifs limitrophes et transformés sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Sont exclus :

- L'accompagnement de maisons individuelles en bois ;
- Le financement des hangars de stockage de bois.

Plus d'informations auprès de nos prescripteurs et sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Modalités d'intervention

- Cas général : **20%** du coût HT du lot bois local avec un plafond de **50 000€**.
- Bonification pour les projets utilisant des essences locales peu valorisées (feuillu, sapin blanc) et/ou des gros bois : **30%** du coût HT du lot bois local avec un plafond de **100 000€**.
- Pour les entreprises : **10%** du coût HT du lot bois local avec un plafond de **25 000€**.

Siège social :
Agrapole –
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
T : 04 78 37 09 66 | **M :** contact@fibois-aura.org

Site de Clermont-Ferrand :
Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne -
10, allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
T : 04 73 16 59 79 | **M :** contact.clermont@fibois-aura.org

www.fibois-aura.org